

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

portant nominations et promotions
à titre militaire dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
- VU les Décrets N°s70-81 et 71-149/CP des 7 Mai 1970 et 4 Août 1971 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°71-99/CP/CH. du 27 Mai 1971 chargeant un Membre du Conseil de l'Ordre de l'Intérim du Grand Chancelier ;
- VU le Décret N°71-166 du 22 Septembre 1971, portant inscription au tableau de Concours d'admission et de promotion à titre militaire dans l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. -- Sont nommés et promus, à titre militaire, dans l'Ordre National du Dahomey, les Officiers des Forces Armées Dahoméennes dont les noms suivent pour prendre rang du 1er Août 1971 :

A) Au Grade de COMMANDEUR

Le Lieutenant-Colonel SINZOGAN Coffi Benoît
Officier du 1er Août 1966

B) Au Grade d'OFFICIER

Le Lieutenant-Colonel KOUANDETE Maurice
Le Chef de Bataillon CHASME Louis
Le Chef de Bataillon KEREKOU Mathieu
Le Chef d'Escadron OHOUENS Barthélémy
Chevaliers du 1er Août 1966

C) Au Grade de CHEVALIER

Le Capitaine AHO Félix
" AMOUSSOU Dossou Isidore
" COPIERY Joseph

C) Au Grade de CHEVALIER (suite)

- Le Capitaine DOSSOU Nounagnon François
- " GBETOWENOMON C. Lucien
- " GLELE Lucien
- " GUEDEGBE Mathias
- " HONVOH Augustin
- " KOFFI Codjo Pierre
- " LAHAMI Thomas
- " MAMA DJOUGOU Amadou
- " ZOUMAROU Wallis Ibrahim
- Le Chef d'Escadron LAWANI Raïmi
- Le Capitaine de Gendarmerie HOINDO Pacôme
- " LIADY Yaya
- " MORIBA Djibril
- Le Sous-Lieutenant GBADA Christophe
- " KORA BATA Bicyo
- Le Lieutenant de Gendarmerie ATOHOUN Emile
- Le Sous-Lieutenant de Gendarmerie REGO (do) Prosper

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 22 Septembre 1971

H. M. A. G. A.
H. M. A. G. A.

Par le Président du Conseil Présidentiel
 Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

M.S.COULIBALY

AMPLIATIONS :

- PCP 6 SGG 4 DCCT 1 MCP 4
- MINISTERES 11 DN 1 DGAJL 2
- JORD 1 INTERESSES 25 IAA 1
- CS 6 GDE CHANCELLERIE 15
- DIR.ST. 1 EMAT-EMCS-DNle 6
- GEND.2